

Compte rendu de la séance du vendredi 04 décembre 2020

Présents : GRANIER Lucien, ROGALLE Bernadette, MAURETTE Jean-François, BOYER Patrick, HOUDAILLE Christophe, SOUQUET Camille, BACQUE Manon, RUELLE Pascal, GALIN Jean-Pierre, RIEU Hervé.

Absents représentés : DUPONT Marie-Anne par BOYER Patrick.

Secrétaire de séance : ROGALLE Bernadette.

Ordre du jour:

- 1/Adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal.
- 2/Hydroélectricité : information sur le droit d'eau et validation de la redevance versée à la commune.
- 3/Budgets : décisions modificatives.
- 4/Covid-19 : suspension des loyers communaux du mois de novembre.
- 5/Point sur l'acquisition de terrains.
- 6/Point sur le dossier des cabanes pastorales.
- 7/DETR 2021 : dossiers de subventions.
- 8/Information sur l'élection du nouveau conseil d'administration de l'Office de Tourisme.
- 9/Attribution de l'indemnité de gardiennage de l'église.
- 10/Ouverture des stations de ski de Guzet et de l'hers saison 2020-2021.
- 11/PNR : projets de rénovation des Orris du trou d'Ars et de l'abri du Laquet.
- 12/Convention d'implantation de ruchers en forêt communale d'Aulus-les-Bains.
- 13/Camping : renouvellement convention de mise à disposition de la salle d'animation avec monsieur AUBRY.
- 14/ Organisation de la période des fêtes de Noël et de fin d'année.
- 15/Questions diverses.

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, le nombre maximal de personnes autorisées à assister à la séance sera limité à 6 personnes.

1/Adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membre présents.

2/Hydroélectricité : information sur le droit d'eau et validation de la redevance versée à la commune.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le dossier pour l'obtention du droit d'eau a été déposé le 30 novembre 2020 en préfecture. Les discussions avec les services de l'état ont permis de trouver un point d'accord, quant au débit réservé pour la rivière Garbet. Le droit d'eau est demandé pour une période de trente ans. A l'issue d'un délai de 3 mois pour l'instruction de la demande par les services de l'Etat, une enquête publique sera réalisée. Des travaux seront à faire pour la modification de la prise d'eau du Garbet sur le plateau d'Agnesserre.

Validation de la redevance versée à la commune.

Vu la production de la régie de la centrale de la Mouline sur l'année 2020, la redevance versée à la commune sera à un niveau de 180 000€. La prévision était de 120 000€.

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

3/Budgets : décisions modificatives.

Budget Commune : décision modificative n°3 section investissement.

Monsieur le Maire,

Informe que la dépense d'investissement suivante nécessite une augmentation du budget :

- Opération 57 "Mur église, muret "afin de régler la pose de rampes dans les ruelles et d'un garde-corps derrière les stèles effectuée par l'entreprise Martinez.

Cette somme est à soustraire de l'opération 42 : "Village Musée et embellissement ".

Propose la réaffectation suivante :

Désignation	Diminution	Augmentation
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	-2 358.00€	2 358.00 €
21 Immobilisations corporelles	- 2358.00 €	2 358.00 €
2128/21-op 57	0.00€	2358.00€
2181/21-op 42	- 2358.00€	

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la réaffectation proposée.

Budget Centrale : décision modificative n° 3 section investissement.

Monsieur le Maire,

Informe que les dépenses d'investissements suivantes nécessitent une augmentation du budget :

- Opération 14 "Vanne de pied "afin de régler la facture concernant la parution du marché des vannes sur Usine Nouvelle.

- Opération 12"Roue" afin de régler la facture concernant la parution du marché de la roue Pelton G2 sur le Groupe Moniteur et sur Usine Nouvelle.

- sur le compte 21757 pour régler la facture de SPIE concernant le remplacement de la protection de découplage.

Ces sommes sont à soustraire de l'opération 13 : "AMO et TECHNIQUE ".

Propose la réaffectation suivante :

Désignation	Diminution	Augmentation
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	-7 742.50€	7 742.50 €
21 Immobilisations corporelles	- 7 742.50 €	7 742.50 €
2033/20-op 14	0.00€	525.50€
2033/20-op 12	0.00€	2 000.00€
21757/21	0.00€	5 217.00€
2088/20-op 13	- 7 742.50€	

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la réaffectation proposée.

4/Covid-19 : suspension des loyers communaux du mois de novembre.

En raison des difficultés liées à la Covid-19 et à la crise sanitaire, monsieur le maire :
Propose au conseil municipal de renouveler l'exonération des loyers perçus par la commune concernant le bail de la superette et le logement de la poste de monsieur et madame CORTEZ FERNANDEZ pour les mois de Novembre et Décembre 2020.

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

5/Point sur l'acquisition de terrains.

Monsieur Jean-François Maurette, conseiller municipal en charge du dossier pour l'acquisition de terrains situés aux "Jouzes" proches des thermes fait le point quant aux démarches engagées. Tous les propriétaires ont été contactés.

Plusieurs sont favorables à une cession de leur parcelle.

Pour l'un d'entre eux, la présence d'une source s'apparentant aux eaux thermales est un élément important à prendre en compte avant l'achat. Il a été décidé de se renseigner sur la procédure à engager pour analyser les propriétés de cette eau.

Monsieur Lucien GRANIER, adjoint au maire fait état des démarches engagées auprès des différents propriétaires pour les autorisations de passage sur le tracé des conduites forcées et les éventuels achats de terrains. Quant au passage des conduites le long de la route départementale, l'autorisation a été donnée pour 15 ans renouvelables.

Il informe que le prix du m² dans les zones N : naturelles ou forestière et A : agricole soit négocié sur la base d'un euro.

Un mandat est donné pour que M. Lucien GRANIER soit autorisé à préparer l'ensemble des dossiers administratifs pour la régularisation de ces parcelles. La rédaction des différents actes de cession sera confiée à la société Cathar'Acte.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6/Point sur le dossier des cabanes pastorales.

Monsieur le maire précise que suite à la relance du marché des cabanes pastorales pour le lot n° 2 (clos couverts), la date limite de réception des offres est fixée au 23 décembre 2020. Une réunion de la commission d'appel d'offres se tiendra en suivant pour l'ouverture des plis.

Comme annoncé précédemment, un dossier de demande de subvention complémentaire sera déposé à partir du 8 février 2021. Nous sommes aidés dans cette demande par la Fédération Pastorale de l'Ariège et les services de la Préfecture. La commission d'attribution pour l'attribution de ces financements statuera fin juin 2021.

Les travaux sont prévus de débuter au printemps 2021 pour une livraison des travaux durant l'été 2021.

7/DETR 2021 : dossiers de subventions.

Les dossiers de subventions au titre de la DETR 2021 doivent être déposés avant le 31 décembre 2020.

Monsieur le maire énonce les divers dossiers à présenter :

- L'élargissement du lit du Garbet derrière le centre d'accueil de la ville de Toulouse. Projet de réduction des risques d'inondation.

- Les travaux de voirie (carrerot de Lizé; la cour de caillou; la montée vers l'église, le carrerot de Richart, le chemin du Moulin)
- Les ruines derrière le Grand hôtel.

Des devis seront demandés afin d'établir les plans de financements et par la suite les dossiers seront déposés sur la plateforme dématérialisée.

8/Information sur l'élection du nouveau conseil d'administration de l'Office de Tourisme.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'élection du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Couserans-Pyrénées. Ces élections concernaient les Collèges 2 , 3 et 4.

Pour rappel, le collège 2 est constitué de 28 membres dont :

- 24 membres représentant les professionnels du tourisme (y compris les meublés) soit 4 par territoire (Séronnais – Volvestre – St-Gironais – Massatois – Haut-Couserans – Castillonnois)
- 3 membres pour les stations de ski et 1 membre pour le thermalisme

A noter que le nombre de candidats espérés n'a pas été atteint. 7 sièges restent vacants

Le collège 3 est constitué de 14 membres représentant les associations culturelles, sportives ou de loisirs.

A noter que le nombre de candidats espérés n'a pas été atteint. 3 sièges restent vacants

Le collège 4 est constitué de 6 membres à titre privé pour leur motivation et leur compétence en matière de Tourisme.

Le vote du Bureau a fait suite à l'élection du Conseil d'Administration ; les résultats ne sont pas encore connus.

9/Attribution de l'indemnité de gardiennage de l'église 2020.

Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu des services de l'état quant aux recommandations pour l'attribution des indemnités pour le gardiennage des églises communales. Il propose au conseil municipal de reconduire l'indemnité de gardiennage de l'Eglise à 120.97€

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

10/Ouverture des stations de ski de Guzet et de l'hers saison 2020-2021.

Monsieur le maire précise au conseil municipal que la commission de sécurité pour l'ouverture de la station de Guzet a eu lieu le 26 novembre dernier. Monsieur Jean-François Maurette représentait le conseil municipal lors de cette réunion. Le plan de secours, le plan de prévention des avalanches et le montant des frais de secours ont été durant cette commission présentés et validés.

La commune d'Ustou par la suite présente les différents arrêtés (réglementation sur les pistes, nomination du responsable de sécurité, création d'une commission communale de sécurité) à prendre afin d'assurer le bon fonctionnement de la station.

La commission de sécurité de la station de l'hers à ce jour n'a pas eu lieu . Nous serons informés prochainement d'une éventuelle date par la commune du Port.

11/PNR : projets de rénovation des Orris du trou d'Ars et de l'abri du Laquet.

Suite à l'appel à projet lancé par le PNR pour aider financièrement à réhabiliter et valoriser le patrimoine foncier pastoral, Madame Manon Bacque, conseillère municipale en charge de ce dossier, propose au conseil municipal la restauration de 2 orris : Trou d'Ars et Séron. Des demandes de devis

ont été faites ; selon les techniques de réfection (construction ciment ou pierre sèche) les devis varient de 10 000 à 30 000 Euros. La mise en relation avec d'autres partenaires est en cours. Dépôt du dossier à effectuer avant le 18/12/2020. Début 2021, le PNR donnera le résultat de ses choix parmi les projets présentés par les communes.

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

12/Convention d'implantation de ruchers en forêt communale d'Aulus-les-Bains.

Monsieur le maire :

Informe le conseil municipal qu'une demande du GAEC de la Chouette a été faite en mairie concernant l'implantation d'un rucher en forêt communale.

Précise que le site d'implantation se trouve à Coumebière sur la parcelle communale n° A2027. La surface du terrain est de 200m².

Propose que la convention soit consentie et acceptée pour une durée de 9 saisons à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2030 moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 130€.

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

Accepte cette convention.

Mandate monsieur le maire pour signer tous les documents nécessaires.

13/Camping : renouvellement convention de mise à disposition de la salle d'animation avec monsieur AUBRY.

Monsieur le Maire rappelle le contexte.

La maison d'animation du camping n'est pas la propriété de la commune. Le liquidateur judiciaire de la MATT (Association Montagne Aulus Tourisme Thermalisme, ayant géré le camping jusqu'en 2008) n'a pas accepté la proposition de rachat faite par la commune et l'a assignée au Tribunal Administratif.

Ceci étant la Mairie avait obtenu précédemment le droit d'utiliser ce bâtiment.

Pour maintenir un commerce ouvert toute l'année sur le village, une convention d'utilisation de cette salle avait été signée avec Monsieur Aubry jusqu'au 31/12/2020. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de la renouveler pour 2 ans avec une participation annuelle de 300 euros.

Vote : 9 pour, 1 contre ; 1 abstention.

14/ Organisation de la période des fêtes de Noël et de fin d'année.

Les contraintes sanitaires liées à la Covid-19 ne permettent pas d'organiser comme les autres années les vœux du Maire. Des livres seront offerts aux enfants des écoles et collèges. Les élus remettront aux aînés du village le cadeau de la municipalité à l'occasion des fêtes de fin d'année.

15/Questions diverses.

1/Fleurissement du village.

Manon Bacque, conseillère municipale propose avec l'aide de la commission travaux l'implantation de nouvelles jardinières dans le village.

2/ Projet de voie verte.

Manon Bacque, conseillère municipale a participé à une réunion à Soueix pour un projet de voie verte (piste cyclable et voie piétonne) entre Soueix et Aulus. Ce projet démarre et Madame Manon Bacque représentera la commune d'Aulus les Bains dans ce projet.

3/Site de la Mouline.

Bernadette Rogalle, adjointe au maire propose la mise en valeur de l'ancien mail de la forge sur le site de la Mouline, proche de l'usine en lien avec l'association « les amis d'Aulus ».

4/Travaux prévus.

Jean Pierre Galin, adjoint au maire envisage :

- la réfection du toit du hangar à l'entrée du village .
- la réparation de la clôture du parking près de l'église et l'amélioration de l'angle.
- la réparation de la croix à la Croix du ruisseau.

Il précise que des devis sont à demander.

5/Dossier aire d'atterrissage sur la commune pour les parapentes.

Hervé Rieu, conseiller municipal prend en charge ce dossier et contactera les propriétaires, les exploitants et l'association des parapentistes pour finaliser et renouveler les conventions arrivant à échéance .

6/ Plan de référence.

Monsieur le maire fait état de la réunion ayant eu lieu le 4 décembre 2020 avec le cabinet d'urbanistes « d'une ville à l'autre ». L'avancement des études a été présenté pour le plan de référence (aménagement global du village) . Une réunion est prévue le 19 février 2021 ; celle-ci impliquera des personnes du village hors conseil municipal.

7/Installation tables de pique-nique.

Un commerçant demande à la commune d'installer des tables de pique-nique au col de la Trappe. En l'absence de terrains communaux proches de la route, l'autorisation du département doit être demandée pour les mettre sur le parking. En tenant compte du passage des engins de déneigement, le conseil municipal est favorable à cette installation, sous réserve de l'accord du département et en précisant les responsabilités.

BOYER Patrick	GALIN Jean-Pierre
GRANIER Lucien	ROGALLE RIEU Bernadette
MAURETTE Jean-François	DUPONT Marie-Anne Procuration à Patrick BOYER
BACQUE DIT PISTOL Manon	SOUQUET Camille
HOUDAILLE Christophe	RUELLE Pascal
RIEU Hervé	

Compte-rendu affiché le 15 décembre 2020 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25.